

ASSOGORA 2018
40^e édition – Dimanche 9 septembre 2018
Cours Mirabeau – Aix-en-Provence
Formulaire d'inscription
Inscriptions du 1^{er} juin au 1^{er} septembre

- L'inscription est réservée aux adhérents et soumise au règlement des droits d'inscription -

Date d'inscription :

I- VOS INFORMATIONS

Nom de l'Association (**en toutes lettres**) :

.....

Nom du Président :

Adresse de l'association :

.....

CP : Commune :

Téléphone : Mail :

Site Internet :

II – CHOIX DU STAND

ASSOGORA est agencée en 10 villages thématiques. Chaque association choisit son emplacement dans le village qui correspond à ses activités, **dans la limite des stands libres et sauf réserve de PAA.**

Les villages proposés :

- Cadre de vie, quartiers, proximité
- Culture
- Culture et pays d'Europe
- Danse
- Environnement , développement durable

- Insertion, emploi
- Prévention, santé, handicap
- Services à la personne
- Solidarité, citoyenneté
- Sports et Loisirs

<u>Village</u>	<u>Stand Numéro</u>

ASSOGORA 2018

Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix organisé par Pays d'Aix Associations

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018 - Cours Mirabeau

Nom de l'association :

Date d'inscription :

PAYÉ (Tampon de PAA)

Stand :

Village :

III – BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Votre association souhaite-t-elle un branchement électrique sur le stand ? oui non

Pour quel type d'animation ?

vidéo musique informatique (cf. Art. 9 du règlement intérieur)

IV – PAIEMENT

L'inscription est réservée aux associations adhérentes de Pays d'Aix Associations, et soumise au règlement des droits d'inscription fixés à :

- **65€** pour un stand
- **195€** pour 2 stands (soit le second stand à 130€)

Une inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Règlement effectué le :

Montant :

Nom de la Banque :

N° du compte :

N° du chèque :

V – ASSURANCE

Les associations et leur président sont seuls responsables des personnes et matériels de leur stand. Il est donc impératif que votre association sois couverte pour ce type d'activité.

Vous devrez fournir à Pays d'Aix Associations une attestation d'assurance garantissant votre couverture pour la manifestation. Toute association n'ayant pas fourni cette attestation avant le 7 septembre 2018 ne pourra participer à Assogora.

La signature du bulletin d'Inscription vaut acceptation du
Règlement Intérieur d'Assogora 2018, à consulter sur www.assogora.org

Nom et signature du Président
*précédés de la mention « **Lu et Approuvé** ».*

IMPORTANT :

- Pays d'Aix Associations ne fournit aucun matériel, pensez à vous munir de tables, chaises...
- Afin de préserver des moments de calme, les animations, musiques, chants, bruits de toutes sortes, sont autorisés uniquement 30 minutes par heure, durant la seconde demi-heure de chaque heure (sauf autorisation particulière liée à l'organisation).
- Seules les prises **P17 - 16 ampères monophasées** fonctionnent : munissez-vous en.
- Pensez à prendre une rallonge de 10 à 30 mètres + prises de terre multiple.
- Le nombre de bomes électriques est limité, elles sont attribuées dans l'ordre d'inscription des associations.
- Un stand par association. Dimensions du stand : 3 m de longueur / 2 m de profondeur.
- Pour les associations ne se rendant pas à la Maison de la Vie Associative pour choisir leur stand, ce dernier sera attribué par Pays d'Aix Associations en fonction du village choisi.
- Afin d'assurer la coordination et la sécurité d'ASSOGORA, **Pays d'Aix Associations se réserve la possibilité de déplacer une association d'un emplacement à un autre.**